



**RESOLUTION DU COMITE DEPARTEMENTAL
DE L'UD FO DE L'ESSONNE DU 16 JUIN 2017
(adoptée à l'unanimité)**

**NON AUX ORDONNANCES ! NON A UNE LOI TRAVAIL XXL !
ABROGATION DE LA LOI EL KHOMRI !**

Les délégués des syndicats de l'Union départementale Force Ouvrière de l'Essonne, réunis le 16 juin 2017 à Evry, alertent tous les militants FO, tous les salariés, sur les graves menaces qui pèsent sur le Code du travail et les Conventions collectives.

Le nouveau Président de la République prépare une nouvelle loi pour aggraver la loi Travail El Khomri, rejetée par 70% de la population et imposée par le gouvernement Hollande-Valls à coup de 49-3.

**M. Macron veut détruire le Code du travail en légiférant par ordonnances.
Il veut profiter des congés d'été pour faire passer une loi travail XXL.**

Légiférer par ordonnance consiste à imposer, sans discussion préalable et sans vote de l'Assemblée Nationale, des mesures relevant de la loi. Pire que le 49-3 !

Ces mesures, révélées par la presse, renvoient à l'entreprise la quasi-totalité des droits : le contrat de travail, le temps de travail, les salaires, la santé et la sécurité et l'emploi ! Les accords locaux pouvant être moins favorables que les dispositions restantes du Code du travail ou des conventions collectives de branches.

Le gouvernement veut « *adapter les normes en fonction des situations locales* » donc donner la possibilité à l'employeur, par le biais du référendum d'entreprise, de réviser l'ensemble des droits à la baisse et généraliser le dumping social en faisant du chantage à l'emploi : « *Si vous n'acceptez pas, je serai contraint de licencier* »...

**Il y aurait autant de règles, de Code du Travail, que d'entreprises !
La hiérarchie des normes serait définitivement liquidée !**

Les ordonnances prévoient également :

- de plafonner le montant des dommages et intérêts versés au salarié en cas de condamnation d'un employeur par les prud'hommes pour licenciement abusif
- de fusionner les Institutions Représentatives du Personnel : DP, CE, CHSCT
- de réduire le nombre des accords de branche et de redéfinir leur rôle
- d'instaurer le chèque syndical, une arme aux mains de l'employeur contre le syndicalisme libre et indépendant

Et le gouvernement Macron-Philippe ne veut pas s'arrêter là.

Après le Code du travail, il prévoit de s'attaquer à la Fonction publique, à l'Assurance chômage, à la Sécurité sociale, aux régimes de retraites.

Son programme prévoit entre autres :

- la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires
- 2 milliards d'économies par an imposées aux collectivités territoriales
- la destruction du statut de la Fonction publique et du Code des pensions
- la restauration du jour de carence pour les fonctionnaires
- l'autonomie complète des établissements scolaires donc la fin de l'école républicaine, la même pour tous sur tout le territoire
- la suppression des cotisations sociales pour les salariés du privé donc le financement de la Sécurité sociale par l'impôt CSG et sa prise de contrôle par l'Etat
- l'augmentation de 1,7% de la CSG pour tous et pour une majorité de retraités
- la destruction de tous les régimes de retraite par l'instauration d'un régime unique par points

MAIS L'URGENCE, CE SONT LES ORDONNANCES CONTRE LE CODE DU TRAVAIL !

Le gouvernement actuel n'a pas plus de légitimité que le précédent pour imposer une nouvelle loi travail XXL.

Au premier tour des élections présidentielles, M. Macron a recueilli 24% des voix exprimées soit 18,2% des électeurs inscrits (moins de un sur cinq) et au premier tour des élections législatives, les candidats *En Marche* totalisent 32,3% des voix exprimées soit 15,7% des électeurs inscrits avec un million trois cent mille voix en moins...

Mettre en échec les ordonnances aujourd'hui, c'est interdire la casse sociale prévue demain par le gouvernement !

« Halte au feu ! », « Pas acceptables ! », « La négociation va tourner court ! » a fort justement déclaré Jean Claude Mailly à la suite des informations révélées par la presse sur les intentions du gouvernement.

Contre une loi El Khomri puissance 10, opposons une résistance puissance 10 !

Dans la continuité de la mobilisation intersyndicale FO-CGT-SOLIDAIRES-FSU de 2016 contre la loi El Khomri, préparons ensemble LA RESISTANCE !

L'UD FO de l'Essonne appelle tous les salariés à participer aux réunions d'information syndicale, aux assemblées générales, organisées pour préparer la riposte.

NON AUX ORDONNANCES !

MAINTIEN DU CODE DU TRAVAIL !

MAINTIEN DE LA HIERARCHIE DES NORMES !

DEFENSE DE LA BOURSE DU TRAVAIL DEPARTEMENTALE A EVRY

PREMIER RECU DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : NOUS RESTERONS DANS NOS LOCAUX !

La mobilisation intersyndicale (15 000 signatures recueillies sur la pétition, 200 militants présents au rassemblement du lundi 29 mai) a fait reculer les responsables du Conseil départemental. Le préavis d'expulsion fixé au 30 juin a été abandonné.

Cependant rien n'est joué, des « négociations » sur les travaux à réaliser sur le bâtiment et sur une nouvelle convention de mise à disposition des locaux sont en cours.

Les propositions avancées lors de la première réunion sont inacceptables :

+ le partage des locaux syndicaux pendant les travaux qui seraient réalisés étage par étage et entraîneraient des problèmes de place, de confidentialité, d'utilisation des lignes téléphoniques et d'internet, etc.

+ la transformation du Comité de Gestion en employeur pour embaucher un agent d'accueil ce qui poserait des problèmes de responsabilité, entre autres

+ la prise en charge du paiement des fluides (électricité, eau, chauffage) car il n'y aurait aucune garantie que les subventions couvrent les frais réels et que celles-ci soient maintenues de manière pérenne (par définition, une subvention est aléatoire et dépend du bon vouloir de la majorité politique en place)

RESTONS VIGILANTS, LA MOBILISATION CONTINUE

POUR LE MAINTIEN DES CONDITIONS ACTUELLES D'OCCUPATION !

NON A UNE NOUVELLE CONVENTION QUI ASPHYXIERAIT LES SYNDICATS !